

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 octobre 2018

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : PONTIUS Nathalie, BERHAULT Jacques (procuration donnée à GREUSARD Liliane).

Lecture des délibérations du dernier Conseil Municipal.

Madame la Maire demande au conseil la possibilité de rajouter deux points non-inscrits à l'ordre du jour mais ayant un caractère urgent.

Accord à l'unanimité.

1. FIN DE CONTRAT ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SUR LE POSTE DU SECRETARIAT

Concernant le deuxième contrat d'accroissement d'activité sur le poste de secrétariat qui avait été validé lors du conseil du 24 juillet 2018 afin de former la nouvelle secrétaire, il s'avère que la personne en charge de cette fonction a estimé que la formation de la secrétaire est arrivée à son terme et a demandé à l'écourter.

D'un commun accord, le contrat a pris fin le 30/09/2018.

2. TRANSFERT DE COMPTE DE L'AVANCE DE L'ASSURANCE SUR SINISTRE DE L'EGLISE

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'avance d'indemnisation de la compagnie d'assurance devra être transférée sur un autre compte en vue de payer les premières dépenses liées au sinistre, non prévues au budget initial de la commune. La trésorerie sera contactée pour effectuer ce transfert.

3. MISE EN PLACE DES PROCEDURES DEMATERIALISEES

En vue du déploiement des procédures dématérialisées, il est nécessaire de signer la convention proposée par les services préfectoraux et d'acquiescer un certificat électronique aux normes RGS**.

Accord à l'unanimité pour que Madame la Maire signe la convention et fasse l'acquisition du certificat si nécessaire.

4. SUITE A DONNER A L'AMO

Madame la Maire rappelle : lors d'une réunion concernant l'AMO il avait été décidé de proposer la recherche d'un maître d'œuvre sur la totalité du projet. Arrivé à la date d'inscription sur une plateforme dédiée aux marchés publics il manquait l'élément du % qu'appliquent les maîtres d'œuvre, un montant estimé avait donc été inscrit au budget.

Après question posée au Département sur ce pourcentage, il s'est avéré qu'il était trop important et dépassait les montants inscrits au budget de la commune.

Madame la Maire a donc suspendu l'appel à concurrence, en a informé verbalement les adjoints et conseillers mais n'a pas mis cela en délibération et le dossier en est resté là.

S'en est suivie une réunion avec Mr Houttement du Département qui a donné son avis et des conseils sur la nouvelle marche à suivre.

Jusqu'à la date du sinistre de l'église il était envisagé de relancer la consultation pour un maître d'œuvre sur une seule phase du projet « le lotissement » dans un premier temps..

Suite au sinistre de l'église, Madame la Maire propose de faire une demande d'avenant au cabinet Au-delà

du fleuve pour la suspension du projet en l'état, sans pour autant le remettre en cause, mais en reportant les décisions attendues à une date ultérieure.

Sur l'arrêt de la mise en concurrence sur le projet global : accord à l'unanimité

Sur la proposition de reporter les décisions à une date ultérieure : accord à l'unanimité

5. SINISTRE EGLISE : OPPORTUNITE D'ENGAGER UN EXPERT D'ASSURE

Madame la Maire fait le point sur ce dossier. Etant donné l'ampleur du sinistre et les sommes engagées, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour engager un expert d'assuré.

6. SINISTRE EGLISE : CHOIX D'UN EXPERT D'ASSURE CONDITIONNE A LA REPONSE DU POINT N°5

Dans l'hypothèse de l'engagement d'un expert d'assuré et afin de gagner du temps une commission a été formée afin de recevoir 4 experts d'assuré ayant proposé leurs compétences. (Valentin Expertises, BEAL, Cluster Conseils et Groupe GALTIER).

Liliane Greusard fait le compte-rendu de chaque entrevue.

A l'unanimité le conseil municipal a retenu le cabinet Valentin Expertises en qualité d'expert d'assuré de la commune pour le sinistre de l'église.

7. SINISTRE EGLISE : Conventonnement avec le CAUE

Madame la Maire présente le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement qui est un organisme départemental en mesure d'apporter des informations utiles et une aide dans le dossier du sinistre de l'Eglise. Une réunion de concertation menée par le CAUE aura lieu en présence des habitants de la commune et des représentants du diocèse (date à définir).

Accord à l'unanimité pour que Madame la Maire signe une convention avec le CAUE.

A/SINISTRE EGLISE : SOCOTEC

Dans le cadre des mesures conservatoires à mener, Madame la Maire présente le devis de l'entreprise SOCOTEC qui interviendra pour un diagnostic de solidité limité, dans un premier temps, à un examen visuel de l'état du clocher et des murs de l'église afin de savoir si on peut rouvrir la rue de l'église à la circulation.

Accord à l'unanimité pour signer le devis.

B/CHANGEMENT DES LUMINAIRES DE RUE

Il a été constaté que 5 luminaires doivent être changés avant le passage à l'heure d'hiver car situé sur une rue qu'empruntent les enfants pour se rendre à l'école ..Délai de livraison des ampoules LED , 5 semaines après commande validée.

Le devis de Monsieur Prévalet est accepté à l'unanimité pour un montant de 2770€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre : toutes les cloches de France devraient sonner à 11 heures du matin pendant 11 minutes. Du fait du sinistre, cette sonnerie se fera éventuellement par la cloche de l'école.lors de la cérémonie.

Tourbière : un reportage par une équipe de France 2 a été réalisé sur les travaux de réhabilitation de la tourbière de notre commune et qui devrait être diffusé au journal télévisé.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 16/10/2018

La Maire